



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 17 AOÛT 2021
PROCES VERBAL

(Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

En cas d'urgence **le maire peut convoquer le conseil municipal dans des délais abrégés sans pouvoir être toutefois inférieurs à un jour franc.**

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept août, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SANCOINS, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre **GUIBLIN**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Pierre **GUIBLIN**, Louis **DUMAREST**, Isabelle **DESSEIGNE**, Claude **GEFFARD**, Martine **DRAGAN**, Laurent **ROUGELIN**, Ginetto **ANZIL**, Martine **GODILLON**, Gérard **JAMET**, Jean-Claude **LETEL**, Florence **BAILLY**, Nicolas **BARDON**, Laëtitia **GLORIAU**, Audrey **GRIOT**.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Madame Karine **AUBLANC** a donné pouvoir à Madame Audrey **GRIOT**, Madame Nadège **VALENTI** a donné pouvoir à Monsieur Anzil **GINETTO**,

ABSENTS : Mesdames Sodia **PHILIPPEAU**, Carole **BENARD**, Sandrine **BELIN**, Messieurs Michel **ROUSSELET**, Jacques **JAMET**, Yves **DAGOURET**, Guillaume **COUROUX**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Martine **GODILLON**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23

PRESENTS A LA SEANCE : 14

DATE DE LA CONVOCATION : 04 AOÛT 2021

DATE D'AFFICHAGE : 04 AOÛT 2021

DCM n°77/2021 – Demande de subvention au titre de la DETR
Extension du système vidéo-protection

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet d'extension du système de vidéo-protection sur plusieurs points de la ville selon une estimation fournie par BEST OF TECHNOLOGIES pour un montant global de 15 363 € HT soit 18 435,60 € TTC ;

Considérant que l'extension du système de vidéo-protection pourrait bénéficier d'une subvention au titre de la DETR de 20 à 35 % afin d'envisager ce projet d'extension du système de vidéo-protection,

Il convient d'adopter le projet ainsi que son plan de financement prévisionnel, et de déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2021 sur la base de l'estimation suivante :

Estimation du projet

15 563 € HT

Plan de financement prévisionnel :

- | | |
|------------------------------------|--------------|
| - Autofinancement | 9 986 € H.T. |
| - DETR 2021 (35 % du montant H.T.) | 5 377 € |

Total 15 563 € H.T

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

POUR : 16 dont 2 pouvoirs

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- *Approuve le projet d'extension du système de vidéo-protection*
- *Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR auprès des services de l'État.*

Madame Florence BAILLY

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 30.

La Secrétaire de Séance,

Martine GODILLON.